



ÉTABLISSEMENT

Communauté
d'Agglomération Cannes
Pays de Lérins (06)
Place de l'Hôtel de Ville
CS 50044
06414 Cannes Cedex

AVIS DE CONCOURS

DIRECTIVE 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice**I.1) NOM ET ADRESSES**

Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins (06), Numéro national d'identification : 20003991500018, Contact : M. le Président de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL), CS 50044, 06414 Cannes Cedex, FRANCE. Tél. : +33 489822700. Courriel : marches.publics@cannespaysdelerins.fr. Code NUTS : FRL03.

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://www.cannespaysdelerins.fr>
Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE**I.3) COMMUNICATION**

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <https://www.marches-securises.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CAPL), Numéro national d'identification : 20003991500018 Aéroport Cannes/Mandelieu, hangar 14, 277 avenue Francis Tonner, CS 80044, Contact : Direction de la Commande Publique, 06156 Cannes-la-Bocca, FRANCE. Tél. +33 489822700. Courriel : marches.publics@cannespaysdelerins.fr. Code NUTS : FRL03. Adresse internet : <http://www.cannespaysdelerins.fr>.

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Par voie électronique à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autre : Établissement public de coopération intercommunale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

Section II : Objet**II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ**

II.1.1) Intitulé : Concours sur Esquisse+ de maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation urbaine - NPRU de la Nouvelle Frayère - à Cannes, périmètre Bâtiment Sports Santé

II.1.2) Code CPV principal

71240000

II.2) DESCRIPTION**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

71240000

II.2.4) Description des prestations

Concours d'architecture et d'ingénierie sur esquisse + .

Le détail des missions confiées au titulaire figure aux cahiers des charges.

Ce concours est piloté par la CACPL maître d'ouvrage délégué.

Ce projet s'inscrit dans une opération urbaine de rénovation de quartier sous l'égide de l'ANRU et associant plusieurs maîtres d'ouvrage publics. Dans ce contexte, un premier concours, périmètre coeur de Frayère, est mené par la Ville de Cannes.

Construction d'un Bâtiment Sports Santé à l'entrée Sud du quartier, regroupant les pôles santé-sports-loisirs-stationnement et habitat.

A l'entrée sud du quartier, un bâtiment sports et santé sera construit à l'emplacement actuel d'une zone de parking et complétée par un parking de 84 places en superstructure et de 9 logements. Ce programme polyvalent et hybride mêlant sport, santé, stationnement et habitation marquera le seuil du quartier faisant office de signal.

Le programme comporte :

- un pôle sports-loisirs intégrant un city stade couvert, complété par deux salles dédiées à la boxe et à la danse,
- un pôle santé,
- une pharmacie,
- un parking sécurisé, principalement à destination de l'ensemble des usagers des équipements à proximité des résidents,
- de 9 logements locatifs libres qui bénéficieront d'une vue dégagée sur le lointain.

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.10) Critères de sélection des participants

Documents à produire au stade de la candidature:

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'exclusions de la procédure de passation.
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Lettre de candidature : présentation synthétique du candidat et de l'équipe candidate (un A4 maximum, recto-verso, caractère Arial taille 9 ou 10).
- Les cadres de références dûment complétés : 5 cadres de références pour l'architecte, 1 cadre de référence BET structure, 1 cadre de référence BET acoustique, 1 cadre de référence BET thermique ;
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise ; Niveau minimal exigé : L'équipe devra disposer à minima des compétences suivantes : Architecte , OPC , Economiste de la construction, BIM Manager, BET Structure, BET VRD hydraulique, BET acoustique et thermique .
- Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat. Pour chaque candidat ou membre du groupement : Prestations de même nature exécutées dans le domaine de la construction de programmes équivalents, services et équipements publics, logements, stationnements.
- Copie de l'agrément et de l'inscription à l'Ordre des Architectes ou diplôme reconnu.

PONDERATION SELON LES CRITERES SUIVANTS :

- 1-Qualité architecturale des références présentées par l'architecte mandataire : 60%
- 2-Adéquation des références présentées pour les BET : 40%

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Informations relatives à la profession

La prestation est réservée à une profession particulière : Non

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.2) Type de concours

Concours restreint

Nombre de participants envisagé : 4

IV.1.7) Noms des participants déjà sélectionnés

IV.1.9) Critères d'évaluation des projets

PONDERATION SELON LES CRITERES SUIVANTS :

- 1-Qualité architecturale, paysagère et qualité d'insertion urbaine du projet au vu du diaporama, film vidéo de présentation et plans : 45%
- 2-Qualité de la réponse au programme architectural, fonctionnel et technique détaillé au vu des cadres de réponse technique N°1 tableau des surfaces utiles, et N° 2 tableau des prestations techniques, du mémoire explicatif et plans : 25%
- 3-Qualité environnementale du projet au regard de la lettre synthétique de présentation du projet et au-delà du minimum attendu et au vu du cadre de réponse technique N°3 : tableau de descriptions des prestations environnementales : 10%
- 4-Cohérence des coûts rattachés au projet et respect de l'enveloppe financière, au vu du cadre de réponse technique N°4 tableau prévisionnel de décomposition des coûts travaux et de son annexe : 10%
- 5-Cohérence des moyens et méthode de travail au vu du mémoire explicatif et du cadre de décomposition des jours par phase : 10%

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.2) Date limite de réception des projets ou des demandes de participation :

Jeudi 04 novembre 2021 - 12:00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation

français.

IV.3) RÉCOMPENSES ET JURY

IV.3.1) Informations sur les primes

Une ou des primes sera/seront attribuées : Oui**Nombre et valeur des primes qui seront attribuées :**

A l'issue de la consultation, tous les candidats ayant remis des prestations répondant au programme bénéficieront, après avis du Jury, d'une prime d'un montant de 40 000,00 EUR HT. Dans le cas où une offre serait incomplète ou ne répondrait pas au programme, une réduction ou la suppression de la prime pourra être effectuée par le pouvoir adjudicateur.

Pour le lauréat du concours, une prime de 40 000 euros HT maximum sera versée et déduite de la rémunération du marché de maîtrise d'oeuvre.

IV.3.2) Détail des paiements à verser à tous les participants**IV.3.3) Contrats faisant suite au concours**

Le lauréat ou l'un des lauréats du concours devra/devront être attributaire(s) des contrats de services faisant suite au concours : Oui

IV.3.4) Décision du jury

La décision du jury est-elle contraignante pour le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : Non

IV.3.5) Noms des membres du jury sélectionnés**Section VI : Renseignements complémentaires****VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://marches-securises.fr>

Chaque transmission électronique fera l'objet d'un accusé réception. Le pli sera considéré "hors délai" si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites prévues. Si un nouveau pli est envoyé par voie électronique par le même candidat, celui-ci annule et remplace le pli précédent. En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par l'acheteur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Le mandataire du groupement devra être l'architecte. Aussi, il est seulement interdit aux candidats architecte de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements. Les formats de fichiers acceptés par l'acheteur sont précisés dans le règlement de la consultation et sont rappelés lors du dépôt du pli sur le profil d'acheteur. La signature électronique des documents n'est pas exigée pour cette consultation. Une visite sur site est préconisée. Les modalités d'organisation de la visite sont disponibles dans le règlement de la consultation. La candidature peut être présentée soit sous la forme des formulaires DC1 et DC2 (disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr), soit sous la forme d'un Document Unique de Marché Européen (DUME). La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée. La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil acheteur. Les modalités de transmission des plis par voie électronique sont définies dans le règlement de la consultation.

La mission de maîtrise d'œuvre comprend : Finalisation des EP et mise à jour de l'esquisse + (ESQ+), APS, APD, PRO, ACT, VISA, DET, AOR, et des missions complémentaires : MC1(OPC), MC2(BIM), MC3(Synthèse BIM), MC4(Participation à la co-construction du projet NPRU), MC5 (Production et actualisation des visuels de communication du projet), MC6 (Assistance pour les études hydrauliques et mise à jour du DRI) et MC7 (Etudes thermiques de raccordement au réseau de chaleur projeté).

L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux est de 5 600 000 € HT.

L'exécution des prestations débute à compter de la date fixée par ordre de service

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS**VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours**

Tribunal Administratif de Nice, 18, avenue des Fleurs CS 61039 , 06050 Nice Cedex 1 FRANCE. Tél. +33 489978600. E-mail : greffe.ta-nice@juradm.fr. Adresse internet : <http://www.nice.tribunal-administratif.fr>.

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation**VI.4.3) Introduction des recours****VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours**

Tribunal Administratif de Nice, 18, avenue des Fleurs CS 61039 , 06050 Nice Cedex 1 FRANCE. Tél. +33 489978600. E-mail : greffe.ta-nice@juradm.fr. Adresse internet : <http://www.nice.tribunal-administratif.fr>.

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

24 septembre 2021